



Présence de Chlorothalonil dans les eaux brutes et les eaux distribuées en Charente-Maritime : les élus d'Eau 17 s'engagent

Au printemps dernier, un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a révélé la présence d'un métabolite du chlorothalonil dans l'eau distribuée de certains départements français. Jamais recherché en Charente-Maritime jusqu'au 1er juillet dernier dans le cadre du contrôle sanitaire diligenté par l'ARS, il est désormais l'une des préoccupations majeures du syndicat.

Les élus d'Eau 17 ont voté à l'unanimité une motion pour mobiliser les pouvoirs publics

Réunis pour leur dernier comité syndical de 2023, les élus d'Eau 17 ont marqué cette fin d'année en votant une motion relative à la présence d'un métabolite du chlorothalonil dans les ressources d'eau potable. Cette motion décline des actions fortes pour protéger les usagers et mobiliser les pouvoirs publics.



[Lire la motion votée par les élus d'Eau 17](#)

Le chlorothalonil : qu'est-ce c'est ?

Le chlorothalonil est une molécule fongicide très utilisée en France, en grandes cultures et cultures légumières depuis 1970, jusqu'en mai 2020, date de l'interdiction de son utilisation.

L'ANSES a mené, en 2020 et en 2021, une campagne exploratoire de mesures relatives aux polluants émergents dans l'eau potable. Le but de cette campagne était de disposer de données d'exposition de la population à certaines substances dans l'eau potable, afin d'évaluer les risques sanitaires et de compléter la liste des substances à surveiller.

Le rapport de l'ANSES, publié en mars 2023, met en évidence de façon générale en France la présence dans les points surveillés d'un métabolite du chlorothalonil appelé R471811. Il a été intégré au contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine en juillet 2023.

Le contrôle sanitaire de l'eau vise à identifier d'éventuels dépassements des normes ou références de qualité en vigueur et, le cas échéant, à ce que les gestionnaires de l'eau mettent en place des actions correctives pouvant aller jusqu'à des restrictions de consommation.

Les métabolites : qu'est-ce que c'est ?

Les métabolites sont issus de pesticides plus communément appelés produits phytosanitaires. Il s'agit d'une forme dégradée ou transformée de ces produits chimiques par des processus naturels (décomposition par la lumière) ou de la biodégradation (décomposition par des organismes vivants).

« *Un métabolite est pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine, dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur* ». Définition de l'ANSES (2019). En l'absence d'évaluation par l'ANSES, un métabolite est considéré pertinent par défaut.

On retrouve les métabolites dans les eaux du fait de leur transport par ruissellement ou de leur infiltration dans les sols. Le transfert de ces molécules dans les rivières et les nappes est influencé par leur solubilité dans l'eau, leur stabilité chimique, la nature des sols, la pluviométrie.

Eau 17 a lancé une campagne d'analyses sur l'ensemble de ses ressources

Dès réception des premiers résultats fin juillet 2023 montrant la présence de la molécule R471811, le syndicat a engagé de **sa propre initiative**, un programme de recherche sur l'eau brute et l'eau traitée sur toutes les ressources de son périmètre d'intervention.

Les premiers résultats indiquent que :

- Les ressources fragiles (nappes libres, résurgences karstiques, fleuve Charente) sont touchées
- Les ressources profondes, naturellement mieux protégées (nappes captives profondes du centre et sud du département) sont indemnes
- Les dépassements sont compris entre 0,1 et 0,6 µg/l pour la plupart et restent très en dessous de la valeur sanitaire de 3µg/l

La différence entre une « limite de qualité » et une « valeur sanitaire maximale »

La « limite de qualité » (0,1 µg/L pour chaque pesticide ou métabolite présent dans l'eau classé pertinent) **est uniquement une valeur environnementale** (et non une valeur sanitaire) établie au niveau européen. Comme son nom l'indique, cette « limite de qualité » a pour objectif de limiter la présence des pesticides et des métabolites au plus bas niveau de concentration dans l'eau. Une eau contenant des teneurs en métabolites supérieures à 0,1 µg/L est donc qualifiée de « non conforme » au regard de cette valeur environnementale, **mais elle n'est pas forcément impropre à la consommation**.

La consommabilité de l'eau est établie au regard d'une autre valeur, fixée par l'ANSES : la valeur sanitaire maximale (Vmax). Cette Vmax n'étant pas encore établie par l'ANSES pour le métabolite du chlorothalonil R471811, une valeur sanitaire transitoire (VST) de 3 µg/L d'eau a été fixée par le ministère de la santé.

En cas de dépassement, la réglementation encadre les procédures à mettre en œuvre.

Si la teneur de l'eau distribuée dépasse 3µg/l : L'eau n'est pas consommable, une distribution d'eau en bouteille est exigée

Si la teneur de l'eau distribuée dépasse 0,1µg/l tout en restant inférieure à 3µg/l, des analyses sont mises en œuvre par l'ARS pour confirmer les dépassements

Si les dépassements sont avérés sur plus de 30 jours au cours des 12 derniers mois, un dossier de dérogation doit être déposé. Cette dérogation est valable pour 3 ans, elle est renouvelable une fois

La procédure de dérogation impose la définition par le producteur d'eau d'un plan d'actions et l'information de la population sur le fait que l'eau distribuée est consommable bien que non conforme.

Le Chlorothalonil sur le territoire d'Eau 17

Par principe de précaution et sans obligation, les prélèvements ont été arrêtés sur deux cantades. Pour

Par principe de précaution et sans obligation, les prélèvements ont été arrêtés sur les eaux captées. Par conséquent, sur l'ensemble du périmètre d'Eau 17 l'eau du robinet reste potable et peut être consommée par tous sans risque pour la santé selon l'ARS.



EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex

05 46 92 72 72